Parti Socialiste
Convention nationale sur la défense
Paris, 7 et 8 janvier 1978

Sommaire

Le président (Robert Verdier) 1
Le président (Georges Dayan) 2
Pierre Mauroy 2
Raymond Vaillant 2
Jean-Pierre Cot 2
Jean-Pierre Chevènement 9
Patrick Viveret 11
Jean-Pierre Cot 15
Didier Motchane 16
Pierre Mauroy 17
Jean-Pierre Cot 18
Jean-Pierre Worms 18
Jean-Pierre Chevènement 19
Jean-Pierre Cot 20
Jean-Pierre Chevènement 24
François Mitterrand 30
Charles Josselin 34

Séance du dimanche 8 janvier 1978.

La séance est ouverte sous la présidence de Robert Verdier.

Le président (Robert Verdier)

Camarades, la séance est reprise. Les camarades qui sont chargés de rédiger le texte nous disent qu'ils en ont encore pour une heure de travail, pour mettre en forme le texte avec les amendements qui ont été retenus ou repoussés par la Commission des résolutions.

Je vous consulte sur le point de savoir si vous voulez que nous suspendions la séance jusqu'à 15 heures ou si vous voulez que nous attendions.

Ceux qui sont d'avis de suspendre la séance sont priés de le manifester en levant la main. Nous reprendrions à 15 heures précises.

…

Il n'y pas d'oppositions ?

Je vois qu'il y a une majorité pour cette proposition. La séance est donc suspendue jusqu'à 15 heures.

(La séance, suspendue à 13 h 30, est reprise à 15 h 40 sous la présidence de Georges Dayan)

Collection Jean-Jaurès

Le président (Georges Dayan)
La séance est reprise.
Je donne la parole à Pierre Mauroy.

Pierre Mauroy
Camarades, le vote indicatif hier, pour les raisons que j'ai expliquées, n'a pas eu lieu. Les camarades ont souhaité avoir les votes dont nous disposions au niveau des fédérations. Une Commission a été désignée, elle a travaillé, représentative d'ailleurs de tous les courants, pour ce débat très précis qui est celui qui nous occupe, elle a des résultats, et on nous demande de les communiquer.
Nous les donnons à titre tout à fait officieux et pour l'histoire.
Raymond Vaillant va vous les donner.

Raymond Vaillant
Sur 5914 mandats :
Ont voté pour la motion 4.033, soit 66,20%.
Contre : 583 mandats, soit 9,85%.
Abstentions : 696 mandats, soit 11,7%.
Refus de vote : 214 mandats, soit 3,6%
Absents : 224 mandats, soit 3,8%,
Divers - un certain nombre de fédérations n'ont pas voulu participer au vote, même pas être considérées comme refus de vote - 164 mandats, soit 2,8%.
Par rapport aux votes exprimés, sur les 5.914 mandats, 5.526 mandats ont été exprimés, ce qui donne 73%, contre 10,6%, abstentions 12,6%-. Refus de vote 3,8%.
En ce qui concerne l'amendement lui-même, il y a eu pour cet amendement. Pour : 1719 mandats, suit 29,06%, et par rapport aux exprimés, 31,11%.
Pour être précis, 1.719 mandats, qui représentent 29,06% par rapport au nombre total de mandats, c'est-à-dire par rapport à 5.914 mandats. Mais par rapport au nombre de mandats exprimés, c'est-à-dire 5.526, la proportion représente 31,11%.

Le président - Je vais maintenant donner la parole à Jean-Pierre Cot, rapporteur général de la Commission des résolutions.

Jean-Pierre Cot
Camarades, nous arrivons à la fin de nos travaux, à la suite de ce large débat qui a permis de marquer, je crois, un accord du Parti Socialiste sur les problèmes de la défense de la France, à partir du constat de certaines réalités, la réalité du fait nucléaire français, que nous n'avons pas créé, qui existe et que nous devons prendre en compte, la réalité du monde qui change qui, de son côté, a bouleversé la notion de dissuasion nucléaire.
Par rapport à ces deux réalités, nos débats ont surtout tourné, ce n'est pas étonnant, autour du fait nucléaire et autour de la notion de désarmement.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Au cours de ces débats, aussi bien hier, en séance, que ce matin en Commission des résolutions, nous avons pu constater d'abord que la thèse du désarmement nucléaire unilatéral de la France était une thèse qui apparaissait comme, en fin de compte et à la réflexion, inutile et dangereux dû fait de la prolifération nucléaire, du fait du développement de ce qu'on appelle une zone grise dans les armements, et qui fait que même si nous désarmions, cela n'empêcherait pas notre monde de devenir plus dangereux encore, alors que la France peut peut-être y changer quelque chose.
En sens inverse, les thèses parfois exposées d'un désarmement nucléaire inaccessible, d'une prolifération souhaitable à la limite, elles non plus, n'ont pas rencontré d'écho véritable.
La prolifération, expression de la lutte contre l'hégémonie des superpuissances, eh bien ce n'est pas quelque chose qui puisse être acceptée de même que la conception d'un désarmement conditionné en quelque sorte par une transition préalable du monde vers le Socialisme!
La Commission des résolutions a été unanime pour constater qu'il était urgent dès maintenant d'agir en faveur du désarmement.
La Commission des résolutions a été unanime pour constater que dès maintenant la responsabilité de la France est particulière, dans cet effort de désarmement.
La Commission a été unanime pour adapter les amendements concernent la stratégie du désarmement pour la France.
Cette union de notre Parti s'est donc fait autour de cette idée de stratégie du désarmement.
Les auteurs de l'amendement présenté au début de nos travaux ont substitué à ce qui pouvait être une notion de désarmement unilatéral et automatique la notion de désarmement conditionnel à insérer dans une stratégie.
Quant aux auteurs de la contribution, eh bien ils ont considéré comme nous et avec nous que le désarmement doit être autre chose qu'un vœu pieux, doit être une volonté politique, doit animer une offensive diplomatique de grande envergure!
Après ce propos préliminaire, je voudrais maintenant prendre les différents amendements qui ont été proposés, et qui ont été retenue par la Commission des résolutions.
D'abord, et je ne les détaillerai pas, les amendements très nombreux qui nous sont parvenus des fédérations et des sections, qui ont tourné autour de trois thèmes : le premier, c'est l'idée qu'il nous faut approfondir ce débat sur la défense. On demande de nouvelles assises nationales afin de préciser les positions du Parti, par exemple la Convention fédérale de Dordogne, ou encore la fédération des Ardennes.
Il est certain que cette réflexion sur la défense doit se poursuivre, mais notre sentiment est que dès aujourd'hui nous pouvons donner la position du Parti en matière de défense, en matière de désarmement, en matière de sécurité de la France, les grandes lignes d'une position cohérente et adaptée.
Cela dit, nous renverrons cette première série de motions à la Commission de la défense Nationale.

Fondation Jean-Jaurès

Deuxième série de motions, beaucoup plus précises et plus techniques, sur l'aménagement du service national. Ces motions et propositions reçoivent un certain écho à travers le projet d'amendement déposé par le mouvement de la Jeunesse Socialiste, et nous les avons retenues pour partie. Enfin, troisième série de motions, ce sont les motions sur la protection civile, et ici j'en viens tout de suite au premier amendement que nous avons retenu, le premier sur les douze amendements qui ont été retenus par la Commission des résolutions et que je vais maintenant vous détailler

Le premier amendement est présenté par notre camarade Salomon. Nous avons légèrement modifié sa rédaction depuis qu'il a été tiré, et avec son accord.

Il s'agit, page (8?) de la motion, à l'avant-dernier paragraphe, d'ajouter les mots : "Le gouvernement se préoccupera de mettre en place les mesures destinées à assurer la protection des populations en cas de guerre nucléaire."

En effet il est certain qu'aujourd'hui, avec la situation actuelle, avec les incertitudes nouvelles qui pèsent du fait des transformations des conditions de la dissuasion, le problème de la protection civile devient plus urgent encore qu'il ne l'était auparavant. Rien n'a été fait jusqu'à maintenant. Le problème doit donc être abordé de front par le gouvernement.

Ce n'est pas un problème facile, il a des implications financières considérables, il a des implications stratégiques fondamentales. Aussi, nous n'avons pas pu faire autre chose que de donner cette indication de volonté.

L'amendement a été adopté par la Commission des résolutions.

Deuxième amendement, un amendement présenté par Yvette Roudy, à la page 6, 3ème paragraphe, dans la dernière colonne ou dans la deuxième colonne, plutôt.

L'avant-dernier paragraphe se lit ainsi : "cette mobilisation populaire répondant aux lignes directrices du projet Socialiste de société, privilégiera l'initiative et la responsabilité des hommes et des femmes, dans un système décentralisé."

Il s'agit de constater que la défense nationale est le fait de l'ensemble des citoyens, c'est-à-dire de l'ensemble des citoyens et citoyennes; cela va encore mieux en le disant.

Troisième amendement retenu par la Commission, un amendement de la Jeunesse Socialiste s

Page 6, 3ème colonne, 2ème paragraphe :

Après "reconnaissance légale de l'objection de conscience"

Nous vous proposons d'ajouter :

"Le statut de l'objecteur de conscience sera révisé et publié".

Cette précision, pour résoudre la contradiction entre un journal officiel qui persiste à ignorer la législation républicaine et un "Canard Enchaîné" qui la publie. Eh bien, nous pensons qu'il est normal et nécessaire que le statut de l'objecteur de conscience sorte de la clandestinité et soit porté à la connaissance des citoyens.

Quatrième amendement, toujours tiré des propositions du Mouvement de la Jeunesse Socialiste, qui par ailleurs a pressenti d'autres propositions qui étaient redondantes avec le texte initial ou bien qui posaient des problèmes techniques qui nous ont conduits à les renvoyer à la Commission de la défense nationale :

Collection Jean Jaurès

Page 6, 3ème colonne, fin du 2ème paragraphe :
A la suite de "Il sera affecté à des tâches d'intérêt national ",
"Les mesures immédiatement mises en oeuvre (ce sont celles relatives au Service national) contribueront à démocratiser l'armée et permettront d'associer pleinement les citoyens à l'effort de défense. Cet effort sera approfondi pour aboutir à la constitution d'une réelle force de mobilisation populaire",
L'amendement suivant est le premier des amendements relatifs au désarmement. Et il s'agit ici de répondre à une volonté exprimée notamment par les auteurs de l'amendement (avec un grand A), et qui était de dire que la volonté de désarmement ne devait pas rester un vœu pieux mais devait devenir un véritable objectif, traduire une volonté politique. C'est en ce sens que nous avons proposé, que nous vous proposons de renforcer le texte de la motion sur le désarmement.
Le premier des amendements de cette série prévoit, page 5, 1ère colonne b) après le 2ème paragraphe, le texte suivant :
"Aujourd'hui, puissance nucléaire, la France a voix au chapitre dans toutes les négociations, et son indépendance nationale, dans le respect de ses alliances, peut lui donner le moyen d'un langage distinct. Troisième fournisseurs d'armes mondial, l'abandon de la politique mercantile actuelle pourrait lui faire retrouver le crédit perdu dans le tiers-monde. Non suspecte de nourrir une ambition hégémonique ou d'agir par procuration pour le compte d'une superpuissance, la France pourrait jouer un rôle décisif en matière de désarmement".
Il s'agit ici d'affirmer la responsabilité toute particulière de la France dans ce domaine, du fait de sa situation exceptionnelle en ce moment historique. C'est une responsabilité que nous devons assumer pleinement, je dirai : dont nous devons nous saisir dans un monde dangereux.
L'amendement suivant est un amendement, toujours, qui participe de cette volonté de renforcer nos propositions en matière de désarmement et d'en préciser la stratégie :
Page 5, 2ème colonne, lettre c), 2ème paragraphe :
A la place de la 1ère phrase du 2ème paragraphe - le 1er paragraphe restant, bien entendu "les gouvernements ne seront guère avares de déclarations pacifiques"... eh bien, il s'agit de faire autre chose – nous vous proposons le texte suivant :
"C'est pourquoi le gouvernement de la Gauche accordera la plus grande attention à la Session spéciale des Nations-Unies sur le désarmement en 1978. Il manifestera de manière tangible la volonté d'une politique nouvelle.
"Il suggérera d'abord la transformation de la conférence en une véritable CNUCED du désarmement, dotée, à l'image de cette dernière, d'une conférence mondiale, d'un organisme restreint, et de conférences spécialisées.
"Il proposera aux pays participant aujourd'hui aux suites de la conférence d'Helsinki, les moyens de débloquer les négociations sur la sécurité en Europe. Cette proposition, fondée sur une discussion entre Etats et non, bloc à bloc, pourrait mettre fin à la paralysie actuelle et permettre d'obtenir des progrès significatifs, notamment en matière de réduction des forces stationnant dans un pays d'accueil étranger.

Fondation Jean-Jaurès

"En même temps, le gouvernement de la Gauche annoncera solennellement qu'il est prêt à renoncer à l'armement nucléaire dans les conditions de sa stratégie globale de désarmement."
Vous reconnaissez ici certaines des propositions qui avaient été avancées au mois de décembre dernier par le Premier secrétaire, et qui cherchent à préciser, qui cherchent à mettre en place cette stratégie de désarmement, dans le cadre de la grande offensive diplomatique que nous entendons mener.
L'amendement suivant est un amendement relatif aux ventes d'armes, car ici encore nous estimons que la responsabilité de la France est toute particulière. Nous avons en effet, le périlleux honneur d'être en bon rang, nous sommes les 3èmes fournisseurs d'armes, les 3èmes marchands de mort dans le monde, et ceci nous donne, en matière de désarmement, une responsabilité particulière. Pour répondre a cet impératif, nous proposons le texte suivant :
Page 5, c) insérer avec le N°1, donc dans la 3ème colonne :
"Enfin, le gouvernement de la Gauche confirmera, selon la formule du programme commun, "la cessation da toute vente d'armes aux gouvernements colonialistes, racistes ou fascistes" Il annoncera les mesures de contrôle parlementaire et ministériel qui permettront d'apporter la clarté politique dans un domaine où règne aujourd'hui le secret économique.
"Pour assurer le succès de ses propositions concrètes, pour maintenir la cohérence globale de son action, pour faire prévaloir sur les groupes d'intérêt la volonté publique, un gouvernement de gauche se dotera d'un instrument institutionnel adéquat qui pourrait être un Conseil pour le désarmement et la Sécurité, organisme interministériel regroupant les responsables de l'ensemble des secteurs concernés.
Mais passons maintenant aux amendements qui ont été présentés par les auteurs de l'amendement.

Le président - Si tu permets, je crois que tous les amendements que le rapporteur vient de nous citer ont été acceptés à l'unanimité par la Commission des résolutions.

Jean-Pierre Cot - A l'exception de l'amendement Salomon sur la protection des populations en cas de guerre nucléaire, où il y avait eu, je crois, des abstentions.

Le président - Oui. Alors, sur ces amendements, pour alléger le débat, je crois que la Convention sera d'accord pour voter a mains levées sur les propositions qui lui sont faites par la Commission des résolutions.
Donc, que ceux qui sont d'accord sur ces amendements veuillent bien le manifester en levant la main ?
Avis contraires ?
Il n'y en a pas.
Abstentions ?
1 voix.
Tous les amendements dont le rapporteur vient de parler sont adoptés.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Jean-Pierre Cot - Je passe donc maintenant aux amendements qui ont été proposés par les auteurs de l'amendement, et qui ont été adoptés par la Commission des résolutions.
Le premier amendement est un amendement sur les problèmes de la dissuasion, et plus exactement sur la crise de la dissuasion. Cet amendement est un amendement qui constate la crise de la notion de dissuasion, puisque la dissuasion est liée à la non bataille et que la prolifération des armes atomiques fait aujourd'hui que nous nous trouvons, nous évoluons vers une situation différente qui est celle d'une bataille possible.
Ce danger a d'ailleurs été souligné par des orateurs de toutes les tendances, qui ont montré qu'aujourd'hui la guerre nucléaire devient une possibilité et qu'on ne peut nier ces transformations nouvelles de la notion de dissuasion, ce serait pratiquer la politique de l'autruche.
Le texte est le suivant :
Page 5, paragraphe b) : après le 1er paragraphe, insérer le paragraphe suivant :
"L'économie même de la dissuasion est d'ailleurs aujourd'hui partiellement en crise. Deux facteurs concourent à cette situation. Le premier est celui de la prolifération dans laquelle la France porte, hélas, une responsabilité particulière. La dissuasion suppose en effet un nombre restreint de pays susceptibles d'y recourir. Dès que l'on dépasse un certain seuil numérique, les risques de conflagration deviennent beaucoup plus difficilement contrôlables. Le second facteur, c'est la disparition du "gap technologique" entre l'arme nucléaire et les armes conventionnelles qui confèrent à la première une valeur de"tout ou rien" par son caractère absolu. Or, cette distance est aujourd'hui réduite à la fois par le développement des armes nucléaires tactiques, qui rapprochent la série nucléaire de la série conventionnelle, et par la mise en œuvre de nouvelles armes conventionnelles dont la capacité de destruction est égale à certaines bombes nucléaires.
Il se constitue ainsi une zone indéterminée, dite "zone grise", qui contribue à remettre en cause l'un des postulats de base de la dissuasion : la nécessité pour les adversaires potentiels de parler le même langage".
Cet amendement a été adopté par une majorité de la Commission des résolutions, avec l'opposition de certains camarades.
L'amendement suivant est un amendement qui, lui, a été adopté à l'unanimité :
Page 5, paragraphe C (?) :
A partir du milieu du 2ème paragraphe, il y a une phrase qui commence par : "Cependant, dans le dessein d'affirmer d'une manière concrète les intentions"...
Et l'amendement est rédigé ainsi :
"Cependant, dans le dessein d'affirmer d'une manière concrète les intentions de la France, les Socialistes proposeront des actes concrets qui en accroîtront la portée.
"Des éléments tels que la remise en cause des vecteurs pilotes (Mirages XV) et ultérieurement des missiles du plateau d'Albion, permettent d'asseoir une offensive diplomatique de grande envergure".

Fondation Jean Jaurès

Il s'agit ici de remplacer l'idée, en quelque sorte, d'amorce automatique, par un des éléments de notre force de dissuasion (les Mirages IV), d'un processus de désarmement unilatéral, par une stratégie générale du désarmement qui doit permettre d'asseoir une offensive diplomatique de grande envergure ; c'est donc renoncer à l'idée d'unilatéralisme pour renforcer au contraire et par des actes concrets, la politique internationale du désarmement, que nous vous proposons.
L'amendement suivant, page 5, paragraphe C, N°4 :
Il y a en effet quatre déclarations qui sont numérotées. Le N°4 concerne des problèmes de la transition. Le texte initial serait remplacé par le texte suivant :
"Elles prépareront les conditions d'une transition ne dépassant pas une législature normale pendant laquelle il reviendra au gouvernement de créer les conditions d'une alternative de défense".
Il s'agit ici, donc, de répondre à l'inquiétude exprimée par les auteurs de l'amendement, relativement aux délais et à cette crainte que la transition ne
s'éternisant, ne soit en réalité une manière d'assumer complètement l'héritage, tout en proclamant autre chose.
D'après cet amendement, qui a été accepté, lui aussi, par la majorité de la Commission des résolutions, dans un délai de 5 ans, celui de la législature normale, le gouvernement de gauche s'engage, non pas à une alternative qui pourrait sortir comme cela, brusquement, d'un chapeau, mais à créer les conditions d'une alternative de défense afin de permettre à la transition, en cette matière, d'avoir un sens.
L'amendement suivant est un amendement, page 5, 3ème colonne, N° 5, où le texte n'est pas modifié dans son ensemble ; toutefois, la seconde phrase, qui commence par les termes "débat démocratique" est complétée de la manière suivante :
"un débat démocratique sera organisé au sein du Parti Socialiste et de la Gauche puis dans le pays, dès que le gouvernement de la Gauche jugera l'avoir placé devant une alternative démocratique".
Il s'agit donc ici de préciser les conditions du débat démocratique. Cet amendement a été adopté par la Commission des résolutions unanime.
Enfin, le dernier amendement n'est pas un amendement mais un sous - amendement A un des amendements présentés qui était celui que je vous ai présenté et qui déclarait :
"Des éléments tels que la remise en cause des vecteurs pilotes (Mirages IV) et ultérieurement des missiles du plateau d'Albion permettront d'asseoir une offensive diplomatique de grande envergure".
La Commission des résolutions a adopté par 22 voix contre 3 (?) le sous - amendement suivant : à ajouter après "le plateau d'Albion" les mots : "et des "Pluton".
Sur ce sous-amendement je voudrais ici dire personnellement mon opinion. Il me parait contestable en la forme, c'est-à-dire que tout le problème des armements nucléaires tactiques n'a pas été abordé tout au long de notre Convention, et notamment n'a pas été soulevé ni même évoqué dans les textes, dans l'amendement comme dans la contribution, et j'ai personnellement des

doutes sur la recevabilité de ce sous -amendement. Il a été adopté par la Commission des résolutions.

Le président - Si vous vouliez bien, avant d'arriver aux sous-amendements, je dois mettre aux voix les amendements dont le rapporteur général a fait état et qui ont été adoptés soit à l'unanimité, soit à la majorité par la Commission des résolutions.

Jean-Pierre Chevènement

Président, je crois que l'usage veut que lorsqu'un amendement n'est pas adopté à l'unanimité, lorsqu'il partage la Commission des résolutions, il y ait un contre-rapporteur qui exprime sa position.
Cela s'est toujours fait ainsi. Je demande à pouvoir intervenir sur les amendements qui n'ont pas été adoptés à l'unanimité mais, seulement, à la majorité.
J'ajoute qu'en dehors de la Commission des résolutions je viens d'apprendre qu'un accord s'est réalisé entre l'amendement et certains signataires de la motion dite unanime et je pense qu'il faudrait également que Viveret puisse s'exprimer à la tribune.
Il n'est pas question de rapporteur pour un amendement qui n'a pas été adopté par la Commission des résolutions.
Celui qui a présenté un amendement qui a été rejeté à la majorité peut défendre son amendement devant la Convention.
Il ne s'agit pas de rapporter.
Je vais donner la parole, sur les amendements qui ont été adoptés à la majorité, à ceux qui la voudront.
Nous allons reprendre les amendements un par un et vous interviendrez quand vous le demanderez.

Jean-Pierre Cot - D'abord, il y a l'amendement sur la crise de la dissuasion. Je n'ai pas besoin de le relire, je pense ?
Est-ce qu'il y a des observations là-dessus ?

Jean-Pierre Chevènement - Chers camarades, il s'agit là d'amendements qui ne détruisent pas l'économie générale du texte qui vous a été soumis.
A la suite de la Commission des résolutions, certains amendements provenant de ce qu'on appelle l'amendement avec un grand A signé par Josselin, Le Garrec et Viveret, ont été reçus.
Ils concernent la stratégie du désarmement et les actes concrets qui pourraient l'accompagner.
Nous y avons ajouté les "Pluton" car nous considérons qu'il s'agit là d'une arme qui s'insère dans la stratégie américaine. Il s'agit d'une sorte d'artillerie atomique qui se situe dans la Zone grise.
En ce qui concerne le courant 2, nous sommes prêts à aller plus loin et à sacrifier le système d'arme Pluton parce que cela est parfaitement cohérent avec la

Fondation Jean-Jaurès

conception que nous nous faisons de la dissuasion.
L'essentiel est que les auteurs de l'amendement aient renoncé au désarmement unilatéral, ont accepté le désarmement conditionnel et que par conséquent ils se rallient; à un texte qui préserve, disons-le, les conditions de la sécurité de la France.
Reste maintenant un certain nombre de considérations qui, à nos yeux, sont des fleurs de rhétorique mais des fleurs de rhétorique vénéneuse ! En ce sens qu'on ne peut pas, chers camarades, prôner à la fois le Maintien en état de la dissuasion et, d'autre part critiquer le principe de la dissuasion.
C'est vrai que l'économie de la dissuasion évolue, mais elle a toujours évoluée de la stratégie des représailles massives à la stratégie de riposte graduée à la doctrine Schlesinger et aujourd'hui à d'autres concepts, c'est une évolution permanente, et je crois qu'on ne peut pas tirer argument du projet de société et de l'autogestion on ne peut quand même pas se prostituer à toutes les sauces, pas davantage de la prolifération ou du risque de prolifération car c'est là, je vous le fais remarquer, un argument qui est généralement défendu par l'administration américaine et qui va dans le sens de l'acceptation du Condominium des grands. Le problème, c'est de parvenir au désarmement, c'est cela le vrai problème, c'est d'appuyer notre stratégie de désarmement sur, effectivement, le risque de la prolifération, et c'est cela qui nous permettra de prendre des initiatives, effectivement, opératoires, sans nous contenter d'un discours creux et vague en définitive sur le désarmement.
Maintenant la zone grise, chers camarades. Eh bien ! C'est vrai que le gap technologique qui existait entre les armements classiques et l'arme thermonucléaire tend à diminuer à cause de la miniaturisation des armes atomiques, à cause de la bombe au neutron, mais cela ne supprima pas la différence de nature qu'il y a entra les armes conventionnelles et les armes atomiques. Il y a là un seuil qui est évident et je dirais que cet argument de la zone grise, c'est l'argument même qu'emploie Giscard d'Estaing et au nom duquel il a fait prévaloir les orientations d'une nouvelle politique militaire, dans la cadre de la loi de programmation militaire que j'ai su l'honneur combattre en votre nom à l'Assemblée Nationale.
C'est, en définitive, l'acquiescement de la stratégie américaine de la riposte graduée en Europe, c'est à dire dd la guerre nucléaire limitée sur le champ de bataille européen.
On ne peut pas dire : on maintien en état la dissuasion parce qu'il n'y rien d'autre et, d'autre part, c'est un concept qui ne signifie plus rien, c'est une théorie en crise. Elle est en évolution mais on ne peut pas dire ceci d'un côté, à savoir qu'on maintient la dissuasion, même provisoirement, en attendant le désarmement, et d'autre part en critiquer l'efficacité.
Autrement, ce serait, j'allais dire, une bombe pour dessus de cheminée ! Comme le disait hier François Mitterrand… et je vois André Boulloche qui fronce les sourcils mais François Mitterrand le disait ! A mon avis, la meilleure partie de son intervention a été consacrée au rapport Kanapa. Il a fort bien critiqué le rapport Kanapa. Il a fort bien montré qu'on ne pouvait pas accepter les

conditions que le camarade Kanapa mettait à l'utilisation de la force de dissuasion. Tout ce passage était vraiment excellent et personnellement j'y souscris entièrement.
Mes chers camarades, il ne faudrait pas qu'aujourd'hui même nous jouions les Kanapa et qu'affirmant d'un côté le maintien en état de notre force de dissuasion, nous en ruinions le principe par des considérations dont l'opportunité très franchement ne me parait pas évidente.
J'ajouterai un deuxième point concernant les conditions d'une alternative de défense en cinq ans, j'aimerais qu'on m'explique ce que cela veut dire et qu'on aille davantage au fait.
Voyez-vous, on ne peut pas créer les conditions d'une alternative si l'on n'a pas une théorie de la défense et du système de défense vers lequel on s'achemine. Il faut être sérieux. Il faut dire des choses plus sérieuses que cela.
Encore une fois, cela peut paraître du détail, et je ne considère pas qu'il s'agisse là de considérations qui soient de nature à modifier le sens de notre démarche, mais je pense que c'est de natures à l'affadir, à lui faire perdre sa crédibilité, et en métiers militaires, vous savez, la clarté d'une doctrine compte souvent beaucoup plus que le volume des forces dont on dispose, et en 1940 on avait la première armée du monde, elle n'a pas fait long feu parce qu'on n'avait pas beaucoup d'idées quant à la manière de l'utiliser ! C'est ce que disaient nos généraux de l'époque ! (Rires)
Il nous semble que ces amendements, avec lesquels nous ne sommes pas d'accord, sont de nature à introduire un doute sur ce qu'est réellement notre doctrine de défense. Ils affadissent la portée du texte. C'est pourquoi nous ne saurions les soutenir.
Je fais toutes les réserves sur la partie que nous avons acceptée qui, effectivement, est parfaitement acceptable. Nous allons même plus loin s'agissant des "Pluton".

Le président - Jean-Pierre Chevènement a fait une intervention sur l'ensemble des amendements. Viveret me demande la parole sur l'ensemble aussi ?

Patrick Viveret

Je pense, camarades, qu'il est nécessaire, au point où nous en sommes et à la suite d'une Commission des résolutions qui a considérablement avancé dans son travail et dans les bases d'accord entre un certain nombre de camarades de la motion présentée par le Bureau exécutif et les camarades qui étaient signataires de l'amendement, de resituer en quelque sorte la démarche qui nous a conduits à proposer un certain nombre d'amendements qui ont été acceptés et les points sur lesquels peut subsister encore une certaine interrogation qui nous amènera tout à l'heure à maintenir un projet d'amendement.
Je crois qu'il nous faut nous rappeler, au terme de cette convention, que nous n'avons pas eu à débattre simplement de la question nucléaire, même si elle était fondamentale.
Le problème, plus généralement était, non seulement celui de la défense, de la

sécurité et de la politique internationale qu'un gouvernement de gauche serait en état de mener s'il arrivait au pouvoir.
Je pense que nous ne pouvons comprendre toute la conception qui a été celle des auteurs de cet amendement, que si on le resitue par rapport à ses grandes perspectives.
Je veux simplement dire que pour nous, il nous semble que les risques qui se profilent à l'horizon d'une génération, que ce soit pour un pays, un groupe de pays ou même l'humanité, sont des risques considérables et c'est par rapport à ces risques que le problème de l'expérience de gauche devrait se déterminer.
Le premier de ces risques, c'est le risque nucléaire dont François Mitterrand a beaucoup parlé.
Contrairement à toutes les hypothèses sur les stratégies de la non bataille sur un équilibre de la terreur tel qu'il empêcherait tout risque de conflit nucléaire, nous rentrés depuis plusieurs années une logique de l'utilisation de l'armement nucléaire et non plus dans la seule logique de la dissuasion.
Il y a là, un aspect dramatique parce qu'alors même qu'après la seconde guerre mondiale, après Hiroshima et Nagasaki, l'ensembles des forces progressistes, l'ensemble de l'opinion publique internationale étaient mobilisées contre le risque nucléaire et qu'à cette époque là, le caractère absolu, le caractère terrifiant de l'armement nucléaire était tel que d'une certaine façon l'équilibre de la terreur pouvait encore fonctionner, nous nous trouvons aujourd'hui dans la situation inverse, c'est-à-dire que le risque nucléaire est devenu beaucoup plus considérable et lorsqu'on nous parle d'un risque nucléaire limité ou d'un risque nucléaire limité aux armes nucléaires tactiques, eh bien il s'agit, dans la plupart des cas, de conflits qui entraîneraient 50 millions de morts, comme le rappelait Jean-Pierre Chevènement ce matin, conflits qui, avec des armes nucléaires tactiques, représenteraient une, deux trois fois la puissance d'Hiroshima.
C'est à ce moment précis que l'opinion publique internationale se trouve démobilisée parce qu'elle a le sentiment, justement, que l'équilibre de la terreur est assuré et qu'il n'y aura plus véritablement possibilité de conflit nucléaire, et c'est à ce moment précis que les forces progressistes et particulièrement en France, donneraient l'impression d'une démobilisation.
Je dis, camarades, que nous ne pouvons pas l'accepter et lorsque nous avons vu le Parti Communiste prendre le risque de démobiliser l'opinion publique française, nous avons dit : le Parti Socialiste ne doit pas prendre ce chemin, et il faut le dire clairement !
Le deuxième risque, camarades, qui est à l'horizon de notre génération, c'est un risque totalitaire, il faut l'appeler comme cela.
Le 20ème siècle, c'est le siècle du phénomène totalitaire. Nous l'avons connu à travers le nazisme et le fascisme, nous l'avons connu - et il faut le dire comme tel avec 1e problème posé par l'Union soviétique, et nous allons le connaître, à travers le développement des nouveaux concepts de la géopolitique sud-américaine, à travers le Brésil, à travers le Chili, qui ne sont pas du tout des dictatures d'apparat, comme on avait pu le penser à une certaine époque, mais qui sont la nouvelle conception de la sécurité militaire, la conception du rapport

entre l'ennemi extérieur et l'ennemi intérieur et de la militarisation des sociétés.
Ce risque-là, nous estimons, camarades, qu'il est tout à fait déterminant.
Le troisième risque sur lequel nous avons à intervenir, c'est le risque de vassalisation et, sur ce point, nous rejoignons des camarades comme Jean-Pierre Chevènement, quand il explique qu'un pays comme la France risque d'être réduit simplement à la merci des intérêts économiques internationaux, de n'avoir plus aucune indépendance, de n'avoir plus aucune puissance politique. Mais cette vassalisation, elle existe à la fois sur le plan économique et politique, elle va exister aussi sur le plan technologique.
La nature même des outils industriels est en train de créer des phénomènes de domination au moins aussi efficaces que les rapports de production et les régimes de propriété. Par conséquent, le problème d'une expérience de gauche, c'est de savoir si, par rapport à ces trois grands risques que nous allons connaître dans les générations à venir, elle va être en état de commencer à y apporter une réponse.
Nous disons, sur le risque nucléaire, que la France a un rôle privilégié à jouer, parce que le type de dissuasion dite "du faible au fort", la dissuasion proportionnelle, celle qui autorise à penser que l'on est indépendant à partir du moment où l'on dispose d'une puissance nucléaire, peut être la voie que choisissent un certain nombre de puissances moyennes, que choisissent un certain nombre de pays du tiers-monde, ce sera une voie dramatique et, sur ce terrain là, la responsabilité de la France est décisive, et la responsabilité de rupture d'un gouvernement de gauche sera également décisive pour créer précisément l'espace politique international nouveau à travers les puissances moyennes, à travers les pays du tiers-monde, qui nous permette d'avoir une diplomatie offensive par rapport aux blocs.
Nous disons de la même façon, sur le risque totalitaire, sur la question de la démocratie, que la seule façon de résister à la nouvelle stratégie Carter-Brezinski, qui est une stratégie parfaitement intelligente, qui a compris que la question de la démocratie allait être la question décisive des vingt ans à venir et qui, par conséquent, a compris que les Etats-Unis pouvaient retrouver leur rôle d'hégémonie politique et idéologique dans le monde en se battant sur ce terrain-là, ce n'est pas de la nier, c'est au contraire de créer un pôle politique national et international qui, parce qu'il prendra à bras-le-corps la question du totalitarisme et offrira une alternative, permettra qu'existe autre chose que la proposition Carter-Brezinski.
Le dernier point, c'est que par rapport au risque de vassalisation, il y a deux stratégies possibles ! Il y a la stratégie qui est de puissance à puissance, qui consiste à dire, par rapport aux blocs : il nous faut construire un troisième bloc équivalent pour être en état de résister, ou de créer un sanctuaire national sur lequel, au moins, nous, nous serions en état de résister à l'hégémonie des autres.
Nous pensons, nous, camarades, que cette stratégie, qui était fondée il y a une vingtaine d'années, est devenue d'ores et déjà anachronique, que par rapport à la nature des puissances contre lesquelles nous combattons le problème n'est plus de construire des puissances équivalentes : nous n'avons plus la possibilité

d'avoir des espaces homogènes qui s'opposent à d'autres espaces homogènes, nous devons changer les règles du jeu et les règles de la guerre. Tous les pays qui se sont battus au cours de ces derniers temps n'ont jamais gagné quand ils ont voulu créer des puissances équivalentes, car ils n'en avaient pas les moyens ; ils ont dû créer un autre terrain politique, ils ont dû créer un autre terrain social, ils ont dû créer un autre terrain militaire et la voie de la lutte contre la vassalisation, c'est celle-là et c'est la raison pour laquelle c'est la voie du projet de société, parce que c'est à partir d'un projet de société offensif que l'on peut précisément permettre aux dissidents soviétiques, permettre à l'ensemble de ceux qui sont aux prises dans les sociétés industrielles de trouver un autre projet politique, et la France joue un rôle décisif par rapport à cela.

Alors je m'excuse camarades, de donner l'impression de sortir du sujet, mais nous y sommes en plein, parce que le véritable problème il est là, et ce que nous avons dit au cours de cette convention, c'est que la réponse pro-nucléaire ne répondait ni au risque nucléaire, bien entendu puisqu'elle le niait, ni au risque totalitaire, parce que la question des militarisations internes des sociétés n'était pas prises en compte, ni à la question de la vassalisation parce que sur le problème technologique et sur une réponse en termes de projet de société, elle débouchait sur une attitude contradictoire.

Mais lorsque François Mitterrand est intervenu, lorsque jean Pierre Cot est intervenu, nous n'avons pas entendu une position pro-nucléaire, ni non plus anti-nucléaire, je dirai qu'elle était a-nucléaire et qu'elle reprenait un certain nombre de points sur lesquels nous étions d'accord.

Elle disait oui à l'objectif de renonciation à l'arme nucléaire, contrairement au Parti Communiste.

Elle disait oui à la critique de la dissuasion et de la théorie de la non bataille.

Elle disait oui à une stratégie pour le désarmement.

Elle disait: respect de nos alliances et autonomie de décision et nous en étions d'accord.

Elle disait enfin, et nous avons dit hier que nous en étions d'accord, un gouvernement de gauche rencontrera un héritage, il sera obligé de l'assumer, et il est vrai qu'un parti politique, ce n'est pas un mouvement d'opinion, que pour lui la question du gouvernement est réelle et que lorsqu'il rencontre un héritage- il doit assumer des contradictions.

Mais nous dirions : il reste des interrogations. Ces interrogations, c'était ; cet objectif est-il vraiment un objectif politique ou est-il seulement un vœu pieux?

Vous ne pouvez dire que l'objectif de la renonciation est un objectif stratégique que si vous expliquez pourquoi cet objectif est maintenu. Et vous ne pouvez dire que c'est un objectif que si votre stratégie de désarmement est offensive et si elle n'est pas trop timide.

C'est par rapport à cela qu'en Commission des résolutions nous avons posé des questions précises et nous avons fait des propositions.

Sur l'essentiel des questions et des propositions que nous avons faites, nous avons reçu réponse, et réponse positive.

On nous a dit : Oui, nous reprenons les éléments de critique sur la dissuasion.

Collection Jean Daniel

On nous a dit : Oui, nous reprenons la critique de la responsabilité particulière de la France dans la dissémination.
On nous a dit : Oui, d'accord pour une grande politique diplomatique offensive et pour faire des gestes à partir des "Mirages" et des missiles du plateau d'Albion un élément de cette politique.
Et on nous a dit : oui, il faut une alternative, il faut un délai, ce n'est pas aux calendes grecques.
Nous avons dit : "L'espace d'une législature". Cela a été accepté.
Nous avons dit : "Alternative". Cela a été accepté.
Et nous avons dit : "Il faut que le débat démocratique, qui ne fait aujourd'hui que commencer puisse trouver sa traduction et qu'avant même que le pays soit amené à se prononcer, l'ensemble du Parti Socialiste et la Gauche elle-même, reprennent le dossier, une fois les conditions d'une alternative créées."
Sur tous ces points, nous avons eu satisfaction, et nous en sommes heureux, pas du tout pour nous - ce n'est pas un problème de succès de l'amendement - mais parce que c'est à l'honneur du Parti Socialiste d'avoir clarifié sa position sur la stratégie du désarmement et de la défense.
Il ne reste qu'un point sur lequel nous n'avons pas encore reçu réponse, mais sur lequel il semble qu'il y ait accord qui puisse commencer à se réaliser, c'est que nous demandions qu'à l'intérieur du texte de la motion du Bureau exécutif, outre la critique de la dissuasion, lorsqu'on parle des raisons pour lesquelles nous maintenons l'objectif de renonciation à l'arme nucléaire, la contradiction avec notre projet de société soit explicitement citée.
A la Commission des résolutions, ce matin, ceci n'a pas été accepté et nous avions décidé, en conséquence, de maintenir cet amendement. Mais il semble que Jean-Pierre Cot, notamment, avec qui j'en ai parlé tout à l'heure, serait d'accord pour accepter que la mention de cette contradiction avec notre projet de société soit faite.
J'ai donc une question précise à lui poser :
- dans le premier cas, c'est-à-dire dans le cas du maintien du refus de ce matin, il est clair que nous maintenons notre proposition !
- Dans le second cas, il est clair que les bases d'accord sont beaucoup plus larges.
(Applaudissements)

Le président - Je donne la parole à Jean-Pierre Cot.

Jean-Pierre Cot

Je voudrais répondre immédiatement à Patrick Viveret qu'en effet, ce matin, nous avons délibéré dans des conditions très difficiles - et je lui renvoie la balle - de par sa faute, parce que les amendements de l'amendement avaient cette vertu particulière de ne pas être rédigés, ce qui n'a pas simplifié la tache, et qu'en outre l'amendement plus précisément sur le problème de la contradiction entre notre projet de société et un système de défense fondé sur l'arme nucléaire était un amendement assez long, assez difficile, et posant un certain nombre de

problèmes.
Alors, personnellement, je pense que nous pourrions nous mettre d'accord sur un amendement plus simple, qui serait le suivant et qui garderait, en effet, l'idée, qui me parât juste, qu'il y a là une contradiction que nous devons accepter, que nous devons surmonter : il se situerait page 5, après le premier paragraphe
"Plus encore que tout autre, en effet, ce système de défense est en soi contradictoire avec un projet de société, le Socialisme autogestionnaire, qui se fixe pour objectifs la participation démocratique et la décentralisation les plus larges." C'est page 5, lettre B, immédiatement après le 1er paragraphe.

Le président - Alors, si vous le voulez bien, pour la clarté du débat, Je crois que maintenant on va voter amendement par amendement...

Didier Motchane - Sur cette proposition de Jean-Pierre Cot...

Le président - Sur la proposition de Jean-Pierre Cot, la parole est à Didier Motchane.

Didier Motchane

Camarades, je ne crois pas qu'il y ait, a priori, une mort ou un meurtre qui soit plus monstrueux qu'un autre, et hier soir, ici même, François Mitterrand, sur ce plan-là, l'a rappelé. Et sur ce plan-là il me parait évident qu'il avait raison.
Il serait extraordinaire que, dans un mouvement sentimental - mais pas seulement sentimental - on puisse dire que la contradiction entre la démocratie, d'une part, et la guerre, de l'autre, est plus forte pour un type d'arme que pour tel autre ! Vous ne pouvez pas dire tout et le contraire de tout à la fois ! Or, c'est ce que vous êtes en train de faire, et ce que vous êtes en train de faire, Jean-Pierre Chevènement vous l'a dit : c'est la prostitution de l'idée de l'autogestion... (protestations)... qui est mise "à toutes les sauces", et d'abord à la "sauce" américaine !...

Le président - Ce n'est pas la peine de le répéter, s'il l'a dit !

Didier Motchane - ....Autrement dit, vous ne pouvez pas dire tout et le contraire de tout en moins de 24 heures !
Vous savez ce que c'est qu'un contrôle social policier ou plutôt nous ne le savons pas encore assez. Vous savez les techniques que cela utilise, les ordinateurs par exemple... Est-ce que notre Parti, devant ce problème dont nous ne prenons que très insuffisamment conscience, va décider que c'est l'informatique, que ce sont les ordinateurs qui sont, en eux-mêmes et intrinsèquement, pervers, et, pour cela, les envoyer à la casse ? Est-ce que vous allez continuer à être prisonniers de cet idéalisme imbécile qui tourne votre critique... (protestations)... contre les choses au lieu de la porter contre les hommes et contre les institutions ? Est ce qu'un objet, Est ce qu'une technique, et une arme comme une autre, cela existe en dehors de la réalité sociale, en

Fondation Jean-Jaurès

dehors des rapports sociaux, en dehors des idées ?...

Dans la salle - Non ! Non !

Didier Motchane - Alors, à partir de prémices qui sont justes, et qui d'ailleurs nous sont communs, comment pouvez-vous en arriver à des propositions aussi aberrantes, aussi extraordinaires, qui tournent le dos à tout ce que nous avons dit ensemble ?
C'est la raison pour laquelle je pense que c'était imprudent, une fois terminée cette consultation collective qui est celle de la Commission des résolutions, de préjuger la possibilité d'un accord - Commission des résolutions qui, après tout, est faite pour discuter de ces choses - et je ne comprends pas pour quelle raison, Jean-Pierre Cot, qui avait pris très clairement et très justement position contre la position de Viveret sur ce point, brusquement se trouve, maintenant prêt à l'accepter !
(Applaudissements)

Le président - Je donne la parole à Jean-Pierre Worms...
(Protestations)
Je donne la parole à Pierre Mauroy pour une motion d'ordre.

Pierre Mauroy

Ecoutez, nous avons eu un débat hier, débat qui s'est prolongé tard dans la nuit et tout le monde n'était pas là, parmi ceux qui souhaitent parler maintenant. Bien.
Ensuite nous avons eu en Commission des résolutions un très large débat, on est revenu avec des propositions, des amendements, des sous-amendements... Moi je propose à la Convention de suivre strictement et en toute rigueur la méthode qui est toujours la nôtre pour régler ce genre de problème.
(Applaudissements)
Ne cherchons pas maintenant, à 16 heures et quelques minutes, un accord à tout prix si c'est vraiment au prix de nouveaux amendements qui aboutiront à une motion vraiment étirée ! Il vaut mieux carrément prendre les amendements tels qu'ils sont, et en conscience, ceux qui s'y rallieront le feront en pleine clarté. Et puis s'il reste des oppositions au vote, nos camarades sont là pour cela.
Alors je demande au président de mettre les choses au point, il y a un amendement, on le présente, il y a un rapporteur, et on n'a la possibilité de prendre parole que si on fait une proposition écrite. Voilà.
C'est dans toute sa rigueur qu'il faut maintenant faire avancer la discussion, sinon nous reprenons un nouveau débat et celui-là, on ne l'épuisera pas !

Le président - Je vais donner la parole à Jean-Pierre Cot pour la lecture des amendements.
Pour la clarté du débat, il vaut mieux que nous votions amendement par amendement. Je lui donne donc la parole sur le premier amendement.

Fondation Jean-Jaurès

Pierre Mauroy - La Commission a mandaté son rapporteur pour cela.

Jean-Pierre Cot

Il s'agit de l'amendement sur le problème de la dissuasion nucléaire. Je vous rappelle que cet amendement a été adopté par la majorité de la Commission des résolutions.

Le président - Ceux qui sont pour l'amendement le manifestent en levant leur carton rouge.
…
Contre ?
…

Jean-Pierre Chevènement - Il faudrait lire l'amendement parce que beaucoup de gens ne savent pas à quoi Jean-Pierre Cot fait référence.

Jean-Pierre Cot - Je l'ai lu tout à l'heure, je pensais que ce n'était pas la peine de le relire, car il commence à se faire tard. Moi je veux bien que nous fassions une relecture de l'ensemble des textes, si la Convention le désire, mais c'est un amendement qui est assez long.
Je rappelle que c'est celui qui constate l'érosion de la notion de dissuasion et les problèmes que cela peut poser.

Le président - Je demande à nouveau les contres ?
…3.
Abstentions ?
…4.
Refus de vote ?
L'amendement est adopté.

Jean-Pierre Cot - L'amendement suivant a été adopté à l'unanimité de la Commission des résolutions. il prévoit l'offensive diplomatique de grande envergure à partir d'actes concrets que proposeront les Socialistes, la remise en cause des vecteurs pilotes, Mirages IV, et ultérieurement des missiles du plateau d'Albion.
Cet amendement a été sous-amendé avec l'amendement N° 12 qui prévoit d'ajouter : "et les Pluton".

Le président - Sur le sous-amendement je donne la parole à Jean-Pierre Worms.

Jean-Pierre Worms

Rassurez-vous, camarades, j'en ai pour quelques minutes seulement.
Que s'est-il passé ? Nous avions, comme vous le savez. dans l'amendement

Fondation Jean-Jaurès

inscrit les "Pluton" parmi les mesures concrètes qui éventuellement pourraient marquer la stratégie de désescalade que nous souhaitons voir engager.
Sur l'ensemble de cette stratégie de désescalade, nous sommes arrivés à un accord en ne mentionnant plus les "Pluton".
En Commission des résolutions, Jean-Pierre Chevènement a présenté un sous-amendement pour réinsérer les "Pluton". Comme c'était dans notre texte, nous l'avons voté.
Là dessus il apparaît que la signification de ce vote est de la plus grande ambiguïté. En effet, de quoi s'agit-il ? D'un côté, pour Jean-Pierre Chevènement comme pour un certain nombre de camarades qui sont persuadés de l'efficacité de la dissuasion nucléaire, les "Platon" n'ont pas de raison d'être, précisément parce qu'ils croient à l'efficacité aujourd'hui de la dissuasion nucléaire pour garantir la paix, alors que pour nous, au contraire, qui pensons qu'il n'y a plus dans la dissuasion nucléaire de garantie efficace de la paix, nous pensons que les armements tactiques type "Pluton" sont précisément ceux qui peuvent permettre éventuellement la gradation et le passage de l'engagement avec des armes conventionnelles à l'engagement nucléaire.
Dès lors on se trouverait dans une situation où à partir de deux motivations radicalement contradictoires, il y aurait une conjonction passagère hasardeuse de vote, qui ferait que notre Parti supprimerait las armements tactiques alors même qu'il maintiendrait en état les armements stratégiques. Cela, de toute évidence, serait interprété en termes d'un ralliement sans condition à l'armement nucléaire stratégique.
Pour nous il ne peut être question ni de ce genre de majorité de circonstance, ni évidemment d'un ralliement à l'armement nucléaire stratégique.
C'est pourquoi de toute évidence, après la signification qu'a prise en Commission des résolutions le vote de cet amendement, en ce qui concerne les auteurs de l'amendement qui avait été soumis aux militants, nous nous réfugierons soit dans l'abstention, soit dans le refus de vote.
(Quelques applaudissements)

Le président - Jean-Pierre Chevènement ?

Jean-Pierre Chevènement

Vous savez ce que sont les "Pluton", c'est une sorte d'artillerie atomique, telle qu'elle est conçue. à portée de 120 kilomètres, et la signification de ces "Pluton", c'est la signification de l'arme tactique que les Américaine ont réalisée en Europe à partir de la fin des années 60, dès lors que la parité nucléaire atteinte avec l'U.R.S.S. les a amenés à abandonner la stratégie de représailles massives.
Construire des "Pluton" en France, cela signifie s'insérer dans le dispositif de sécurité conçu par les Américains. Cela signifie adhérer, comme le Président de la République, M.Giscard d'Estaing, comme le Général Méry, à la théorie de la "self guerre élargie", c'est-à-dire au fond d'une bataille qui se déroulerait en avant.
Bien entendu on peut objecter que les "Pluton" pourraient servir à une bataille de

test, c'était la théorie de Debré. Mais en réalité elle ne tient pas, et nous considérons que la doctrine qui donne aux "Pluton" sa signification est profondément contradictoire avec effectivement une conception de dissuasion opératoire.
Je me permets cependant de m'étonner que pour des gens qui voulaient faire des pas efficaces sur la voie du désarmement, et qui renoncent, certains parce qu'ils ne servent à rien, aux fusées du plateau d'Albion, ou aux "Mirage"IV, dès lors qu'on leur parle des "Platon" ils changent de positon ! Alors il faudrait quand même être un peu cohérent !
Est-ce que vous voulez vraiment aller de l'avant et montrer, sans pour autant porter atteinte à la sécurité de la France, parce que c'est très important, concrètement que vous êtes prêts à engager la désescalade nucléaire ?
Il y a quand même une certaine hypocrisie, je n'hésite pas à le dire, à entendre des gens qui se sont présentés pendant trois mois comme des antinucléaires dire aujourd'hui " c'est trop ambigu, nous ne nous engagerons pas sur ce terrain glissant" Ou alors nous sommes vraiment au comble de l'ambiguïté ! Et je crois d'ailleurs que nous sommes au comble de l'ambiguïté, effectivement, si vraiment nous en sommes là.
Je dois dire que la majorité des gens qui ont défendu cet amendement ont voté le sous-amendement concernant les "Pluton" en Commission des résolutions, et je suis très étonné de voir Jean-Pierre Worms rapporter comme il l'a fait il y a quelques minutes sur une position contraire.
Il y a eu une majorité en Commission des résolutions et je crois que lui-même a voté.
(Applaudissements)

Le président - Je donne la parole à Jean-Pierre Cot.

Jean-Pierre Cot

Camarades, le sous-amendement qui nous est présenté est fort habile. En effet il a été présenté ce matin dans le petit comité de rédaction, et en dernière minute, il n'avait pas l'occasion d'apparaître auparavant. Il est habile dans ce sens qu'il confond à dessein deux problèmes différents qui sont celui de l'existence de l'arme nucléaire tactique et celui de son emploi.
Sur l'emploi, il est certain qu'il y a un problème sérieux sur lequel nous avons toujours exprimé une position claire, c'est l'imbrication des "Pluton", le fait que par ce biais nous nous retrouvions engagés dans un conflit en abandonnant notre liberté de décision. Sur ce point, nous avons toujours clairement dit que l'utilisation des "Pluton" ne devait prêter à aucune équivoque, et qu'il n'était pas question d'en avoir un emploi de la sorte qui nous engagerait automatiquement dans une bataille de l'avant.
Mais ceci est un problème.
L'autre problème est tout à fait différent, c'est celui de l'existence de l'arme nucléaire tactique qui fait partie de cet ensemble de l'armement nucléaire qui est l'héritage qu'aujourd'hui nous devons assumer.

Fondation Jean Jaurès

Tout le sens de cette Convention, je crois, a été de constater que l'armée française aujourd'hui n'existe peut-être, malheureusement, - ce n'est en tous cas pas notre fait -que par le fait qu'elle est dotée de l'arme nucléaire. Les "Pluton" font partie de cet ensemble, et l'amendement qui est proposé vient ainsi, je dirai, d'une manière particulièrement pernicieuse du point de vue intellectuel, au détour, comme par incident, porter atteinte à cet ensemble.
C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de ne pas l'adopter.

Le président - Sur le sous-amendement, le rapporteur s'est exprimé; il y a eu un orateur pour, un orateur contre, je le mets donc aux voix.

Dans la salle - On demande un vote par mandat !

Le président - Combien de fédérations la demandent ?

Pierre Mauroy - D'après ce que je vois, ce n'est pas suffisant. Il faut 10%.

Jean-Pierre Chevènement - C'est 10% des délégués.

Le président - Prenons la liste des départements, et nous allons appeler département par département.

Raymond Vaillant - Je rappelle que l'article 28 des statuts précise :
"dans les délibérations du Congrès national et de la Convention nationale, le vote par mandat est de droit s'il est réclamé par le dixième des délégués."
Nous sommes en Convention nationale, il y a un délégué par département. Comme nous avons, avec les territoires d'Outremer un délégué, il faut qu'il y ait 10 départements qui demandent ce vote.

Jean-Pierre Chevènement - C'est une question d'interprétation.

Pierre Mauroy - C'est une interprétation qui est rigoureuse et juste.

Raymond Vaillant - J'ai 8 départements : la Marne, la Haute-Marne, les Alpes-Maritimes, la Loire, la Sarthe, l'Essonne, le Territoire de Belfort, Paris.

Le président - Le vote par mandat est refusé.

Jean-Pierre Chevènement - Il y a des gens qui ne se sont pas exprimés.

Patrick Viveret - Pression inadmissible, Jean-Pierre !

Jean-Pierre Chevènement - La Savoie ?

Le président - Je mets aux voix le sous-amendement, que ceux qui sont d'avis de

Fondation Jean-Jaurès

l’adopter lèvent leur carton rouge.
Epreuve contraire ?
…
Abstentions ?
8.
Refus de vote ?
5.

Le président - Le sous-amendement est rejeté.
Je mets aux voix l’amendement lui-même.

Jean-Pierre Cot - Adopté à l’unanimité de la Commission des résolutions.

Le président - Que ceux qui veulent l’adopter se manifestent en levant le carton rouge ?
…
Avis contraires ?
Abstentions ?

Dans la salle- On vote sur quoi ?

Le président - C’est l’amendement lui-même, on l’a lu.
Refus de vote ? 3
L’amendement est adopté.

Jean-Pierre Cot - L’amendement suivant est ainsi libellé : "Elles prépareront les conditions d’une transition ne dressant pas une législature normale pendant laquelle il reviendra au gouvernement de créer les conditions d’uns alternative de défense".
Cet amendement a été adopté à la majorité.

Le président - Je mets aux voix l’amendement, ceux qui sont d’accord lèvent le carton rouge ?
...
Contre ? 5
Abstentions ? 2
Refus de vote ? 3.
L’amendement est adopté.

Jean-Pierre Cot - Débat démocratique, son organisation… il a été adopté à l’unanimité par la Commission des résolutions.

Le président - Que ceux qui sont d’avis de l’adopter levant le carton rouge ?
…
Epreuve contraire ? 0

Fondation Jean-Jaurès

Abstentions ? 0
Refus de vote ? 1.
L'amendement est adopté.
Amendement suivant ?

Jean-Pierre Cot - J'en ai terminé avec les amendements adoptés par la Commission des résolutions ; il reste les amendements minoritaires.

Dans la salle - Et le projet de société ?

Jean-Pierre Cot - Il y a un amendement du CERES.

Dans la salle - Jean-Pierre, nous sommes d'accord avec ta proposition concernant le projet de société, nous voulions savoir si c'est effectivement incorporé dans le texte ?

Jean-Pierre Cot - Il y a un problème de recevabilité.

Pierre Mauroy - Question non discutée en Commission de résolutions et je crois que cet ajout participe à une certaine confusion. Dans ces conditions, il n'y a pas nécessité d'ajouter cette phrase. Le mieux c'est de prendre les amendements tels que présentés à la Commission des résolutions.

Le président - On va faire voter les amendements.

Dans la salle - Y compris sur celui là que nous reprenons à notre compte Eh oui, enfin, soyons sérieux !

Jean-Pierre Cot - Je m'excuse, mais enfin la règle de procédure étant de délibérer sur les amendements soumis en Commission des résolutions et en raison de la remarque étant faite par JP Chevènement tout à l'heure, il faut que la vote intervienne sur les amendements adoptés ou refusés par la Commission.

Patrick Viveret - Ecoutez, c'est très simple. Je lis le projet que nous déposons qui viendrait page 5 dans la motion, immédiatement après le 1er & lorsque la motion rappelle l'objectif de renonciation à l'armement nucléaire
Qui est celui du Parti Socialiste et nous précisons : "Plus encore que tout autre, en effet, ce système de défense est en soi contradictoire avec un projet de société, le Socialisme autogestionnaire, qui se fixe pour objectif la participation démocratique et la décentralisation la plus large".
Nous maintenons cet amendement.

Dans la salle - Nous demandons un vote par mandats.

Jean-Pierre Cot - La Commission des résolutions a repoussé cet amendement.

Fondation Jean-Jaurès

Pierre Mauroy - Nous allons demander les départements qui demandent le vote par mandats.

Vaillant - Alpes-Maritimes, Saône et Loire, Loiret, Meurthe-et-moselle, Haute-Marne, Loir et Cher, Manche, Finistère, Haute-Loire, Haute-Vienne, Ille-et-Vilaine, Sarthe, Val d'Oise, Côte du Nord, Meuse.
Il y a vote par mandats. On va voter pour ou contre, abstention, refus de vote.
(Il est procédé à l'appel des fédérations)

Le président - Pendant le dépouillement nous passons…

Dans la salle - Demande d'intervention sur le vote.

Pierre Mauroy - Allons, voyons.

Dans la salle - On prend le train !

Le président - Il ne reste plus qu'un seul amendement du courant 2 appelé : indépendance nationale.
La parole est à Jean-Pierre Chevènement.

Jean-Pierre Chevènement

Qu'il y ait, chers camarades une sensibilité pacifiste dans le Parti, c'est à l'honneur du Parti, c'est à l'honneur du Parti parce que tout homme de bon sens ne peut qu'avoir horreur de la guerre et plus encore de la guerre nucléaire. Mais ce qui est aussi à l'honneur du Parti, c'est que ceux qui y occupent des responsabilités sachent aller contre le courant pour défendre une doctrine de défense cohérente et claire. Et ce n'est pas facile, François Mitterrand le disait hier, d'aller contre le courant. Dirais-je que nous avons eu le sentiment que certains y allaient plus que d'autres ?
A l'issue de cette Convention, nous sommes à le fois satisfaits et insatisfaits.
Satisfaits, parce que le texte du Bureau exécutif unanime est quand même majoritaire et il l'est largement grâce à nous... ce n'est pas la première fois que la direction de ce Parti est majoritaire grâce à nous... (protestations diverses) je voudrais continuer à pouvoir m'exprimer …

Le président - La parole est à Jean-Pierre Chevènement.

Jean-Pierre Chevènement - Je ne vous en veux pas d'avoir quelque peine à rafraîchir vos souvenirs !
Le texte représente un acquis essentiel parce qu'effectivement, en définissant une stratégie, il introduit une plus grande cohérence dans notre démarche, il affirme l'autonomie de décision de la France et, de ce point de vue, il est quand même plus compatible avec les orientations générales du programme commun

Contribution Jean-Jaurès

que l'était le programme de 1972.
Néanmoins, pourquoi vous le cacher, à l'issue des débats de la Convention, hier, et ce matin à la Commission des résolutions, nous sommes aussi insatisfaits.
D'abord, parce que, et on l'a vu tout à l'heure, un certain nombre d'amendements de coloration à notre avis atlantiste ont été introduits dans le texte du Bureau exécutif, ensuite, parce que nous avons encore dans l'oreille certaines considérations de Jean-Pierre Cot, dès l'ouverture de la Convention, alors qu'il rapportait au nom de tout le Bureau exécutif, qui n'a pas pu s'empêcher de nous traiter de nationalistes, de militaristes, de thuriféraires de la force de frappe... j'en passe et des meilleures...

Pierre Mauroy - Pourquoi tu prends à la volée le qualificatif d'atlantiste... pourquoi tu te spécialises dans ce rôle toi ?

Jean-Pierre Chevènement - Le président permettra t-il que je m'exprime ?

Le président - Continue. Tu as encore 5 minutes.

Jean-Pierre Chevènement - Non, je défende un texte, je le défende comme je peux avec les moyens dont je dispose.
Si nous avons mal compris le texte du Bureau exécutif unanime, que nous avons signé ensemble, sans avoir été consultés sur l'amendement introduit, nous souhaitons savoir en quoi nous ne sommes pas d'accord. Nous ne sommes pas prêts à nous satisfaire de synthèses de carton-pâte, il faut le dire, et je regrette que François Mitterrand ait cru bon d'approuver, si j'ai bien compris, les qualificatifs qu'avait employé Jean-Pierre Cot, parce que la question que nous sommes amenés à nous poser à l'issue de cette Convention, alors que bien des ambiguïtés subsistent tout de même, c'est de savoir si ce qu'on nous reproche au fond, quand on parle de nationalisme, ce ne serait pas d'être plus sensibles que d'autres au thème de l'indépendance nationale. S'il y a un désaccord, il vaut mieux tout de même qu'il apparaisse et, bien entendu, ce n'est pas un désaccord sur la politique de la défense, c'est un désaccord sur la politique étrangère, dont la politique de défense n'est que le bras.
Je crois que nous sommes dans une certaine confusion au niveau de la motion unanime telle qu'elle a été présentée, en tout cas par Jean-Pierre Cot, plus encore au niveau de l'amendement comme on dit, où il y a les anti-nucléaires, les pacifistes, les nucléaires habiles qui ne veulent se défaire de ce qui ne sert pas, les atlantistes, et je regrette qu'un certain nombre de camarades éminents ne se soient pas exprimée et n'aient pas fait connaître leur point de vue comme Michel Rocard, et puis, il y a les anti-atlantistes, par exemple en Commission des résolutions vous devez savoir que ce n'est pas seulement les représentants de la contribution mais également Guyard et Besson qui ont voté l'amendement dit sur l'indépendance nationale.
Enfin, j'ajouterai que le discours de François Mitterrand qui a toujours une grande importance dans nos Congrès, étant donné qu'on considère que son

Contribution Jean-Jaurès

commentaire est autorisé, dois-je le dire, nous a laissé un peu sur notre faim.
La clarté de la doctrine est, en effet essentielle dans l'efficacité d'une politique de défense et compte plus que le volume des forces, on l'a vu, je le rappelais tout à l'heure, à la fin de la 3ème République et je me demandais, je dois la dire à la fin de l'intervention de François Mitterrand, si nous étions, en attendant le désarmement, pour ou contre la bombe, pour ou contre la mobilisation populaire, pour ou contre l'armée de métier ?
Peut-être est-ce que nous avons aujourd'hui une stratégie de désarmement, je dois vous dire que je n'en suis pas tout à fait sûr, mais il y a une chose dont je crains d'être sûr, c'est que nous n'avons pas encore tout à fait sûr, c'est que nous n'avons encore tout à fait une politique de défense parfaitement claire bien qu'il y ait des progrès très considérables qui aient été faits et je veux les souligner devant vous.
Nous avons des points d'accord important avec ce qu'a dit François Mitterrand, quand il a défendu l'idée du refus de la renonciation unilatérale à la force de dissuasion quand il a dit qu'effectivement, elle était pluridimensionnelle tous azimuts, quand il a affirmé qu'effectivement il était soucieux de l'indépendance de nos réseaux de détection et de repérage, quand il a affirmé qu'il acceptait des modifications techniques qui permettraient de maintenir en état de fonctionner cette dissuasion.
Et puis, est-il besoin de le dire, nous étions d'accord aussi sur la technique du rapport Kanapa... pauvre Kanapa !
Mais il y a des zones d'ombre qui s'épaississent d'une certaine manière avec les bouts de phrase qui ont été adoptés tout à l'heure.
D'abord, je crois, et je n'ai pas très bien compris, que l'arme nucléaire introduit une rupture fondamentale et je crois que même François Mitterrand semble le sous-estimer, je crois que la notion d'alliance ne se pose plus de la même manière depuis qu'existe l'arme nucléaire pour une raison très simple : Comment voulez-vous qu'un pays engage sa vie, sa survie pour l'intérêt d'un autre... entièrement sa survie, pas seulement quelques centaines de milliers ou quelques millions d'hommes qui meurent sur le champ de bataille comme cela a été le cas dans les autres conflits, mais sa survie en tant que nation ? C'est une notion qui introduit un sérieux doute, un doute fondamental sur l'efficacité des alliances et cela nous amène à poser le problème comme nous le faisons.
J'ajoute que l'existence de force nucléaire permet d'imaginer des guerres nucléaires limitées à certaines régions qui ne deviendraient pas des guerres intercontinentales forcément. Par conséquent, sur l'idée même de l'indépendance, je crois que nous devrons encore avancer et, au fond, cet amendement a pour but de faire progresser, chers camarades, votre réflexion, parce qu'il est de la logique même du texte du Bureau exécutif, il est dans la logique même de la notion d'autonomie de décision.
François Mitterrand me disait : je ne vois pas le lien que vous faites avec les autres thèmes qui vous sont chers.
Eh bien, je crois que c'est très simple, qu'il y a une unité du champ diplomatique, une unité du champ de force, qu'on n'a pas un rapport de force

monétaire, commercial, diplomatique indépendamment d'un rapport de force plus global. Et, parce que la pression est globale, la capacité d'une ascension aux extrêmes détermine toujours les formes de pression utilisées.
Je crois qu'il faudrait approfondir cette idée. Mon raisonnement est-il trop simple ? Il a au moins le mérite d'exister !
Enfin, je ne vois pas très clairement quel raisonnement on nous oppose pour refuser notre amendement. D'ailleurs en Commission des résolutions, il n'a pas été examiné, on a dit : vous le défendrez en Convention. Donc j'en expose les motivations ici pour la première fois.
Je me demande si le raisonnement que vous faites n'est pas de croire qu'en définitive on s'arrangera toujours avec les Américains.
François Mitterrand a évacué hier 1917 et 194, c'est vrai que les Américains nous ont libérés, mais ils ont aussi instauré leur ordre qui est leur ordre politique et économique, en Europe occidentale. On peut le préférer à d'autres, moi je le préfère à d'autres qui existent de par le monde - mais aussi quelquefois leur sphère de domination, au Brésil, en Amérique du Sud, et je ne suis pas sûr que demain l'Europe ne s'oriente pas vers une nouvelle Amérique Latine.
Le problème, aujourd'hui, c'est d'échapper à l'ordre américain, c'est mettre en œuvre cette stratégie de rupture qui est la nôtre depuis le Congrès d'Epinay. Je voudrais être bien compris : pour moi, les Américains, c'est un peu extrêmement amical, sympathique, mais leur politique extérieur, c'est autre chose, et, pour ma génération, le VietNam, le Chili, St Domingue, cela existe aussi. Je sais bien qu'il y a aussi Prague et Budapest, mais nous sommes dans la sphère de domination américaine.
Et puis, il y a le Tiers monde avec cette incroyable coalition des multinationales et des oligarchies bourgeoises avec les doctrines de sécurité patronnées par les américains. En Europe, il y le pluralisme trilatéral. Moi je n'y crois guère, je le dis très franchement. Je n'y crois pas en tout cas si nous mettons en oeuvre le programme commun de gouvernement, à moins qu'il y ait deux conceptions du programme commun de gouvernement, mais nous serions, là rejetés dans un débat qui a déjà eu lieu, qui est celui du Congrès de Nantes où François Mitterrand a dit qu'il y avait 2 politiques dans la Parti, ce n'est pas moi qui l'ai dit, ce n'est pas moi qui ai dit, non plus, c'est Rocard, qu'il y a 2 cultures, ce n'est pas moi qui ai dit, mais le rapporteur de la majorité, Jospin, qu'il y a 2 logiques politiques.
Les Etats Unis doivent savoir que nous sommes des alliés loyaux, certes, et dans le cadre de nos engagements que nous entendons respecter, mais pour le reste nous entendons être libres et nous serons aussi des alliés sourcilleux, vigilants sur leur indépendance et il faut que les Etats-Unis le sachent dès maintenant parce que c'est la condition de l'amitié franco-américaine future.
Quel est le sens de cet amendement ? Eh bien, il est extrêmement simple! Pour nous, le programme commun c'est un programme d'indépendance nationale, je pense que vous l'avez tous dit, on ne peut séparer la politique intérieure et la politique extérieure. "La mise en oeuvre du programme commun implique l'indépendance nationale. Celle-ci n'est rien d'autre en effet que la liberté pour

notre peuple de suivre la voie qu'il aura librement choisie" "La France ne doit pas s'en remettre à d'autres du soin de conduire son destin". Ces phrases-là, vous les trouviez déjà dans notre motion de Nantes.
"Fondée en dernier recours, notre sécurité sur la protection américaine reviendrait à nous mettre à la merci des pressions extérieures de toutes natures et nous conduirait dans l'environnement capitaliste dominant actuel, à engager dans l'ordre interne la collaboration de classe". Nous ajoutions : "la France, fidèle à ses engagements internationaux"- qu'il n'y ait pas d'ambiguïté entre nous, qu'il s'agisse du statut de Berlin, du traité d'Etat régissant la neutralité de l'Autriche et même de la situation de la Yougoslavie, nous considérons qu'un gouvernement français, un gouvernement de gauche devrait, au cas où ses traités, ses obligations ou ses situations consacrées par une longue histoire, seraient remis en cause, remplir un certain nombre d'obligations fondamentales.
"Mais, si nous acceptons le respect et l'exécution stricte de nos engagements, nous refuserons de mettre notre politique de défense au service d'une conception de sécurité définie en dehors de nous."
C'était aussi dans la motion de Nantes : "La France n'acceptera pas de dépendre d'un mécanisme de décision extérieure l'intégrant, en fait, au bloc militaire atlantique. A ce titre, elle refusera non seulement de réintégrer le (?) mais de pratiquer, par voie d'accords bilatéraux, une coopération qui la mettrait sous la dépendance des Etats Unis, sur le plan politique, stratégie et technologique."
Voyez-vous, je n'invente rien. On considère généralement dans le Parti, que sur les questions de défense, Pontillon et moi-même nous défendons des positions assez différentes quant a l'orientation de politique étrangère à laquelle cela correspond. C'est vrai dans une certains mesure mais sur une très large plage commune, nous avons des points d'accord.
Je voudrais vous lire un passage du rapport dont je regrette qu'il n'ait pas été diffusé dans le Parti, comme le rapport de Charles Hernu et le mien au Comité directeur de novembre 1976.
Voilà ce qu'écrivait notre camarade Pontillon :
"la voie nouvelle de l'atlantisation et la coordination tous azimuts, thèse du "partnership" ou conception du trilatéralisme développée par Jimmy Carter. Il s'agit, en la circonstance d'établir des liens étroits entre les états européens et l'Amérique, sans passer par les organes de Bruxelles.
"La méthode privilégiée est celle de l'accord bilatéral et de la coordination dans tous les domaines : développement de la coopération politique, de la coordination économique, de la coproduction des armements, de l'harmonisation des stratégies.
"La voie atlantique actuelle pour la défense française signifierait en pratique une stagnation, une réduction de le force stratégique, une coordination de l'emploi, dd l'arme nucléaire tactique avec les alliés, l'envoi de forces françaises dans les temps de paix à la frontière de l'Est, une standardisation des armements conventionnels.
Il ajoutait : "Le poids du bouclier politique pèsera de plus en plus lourd sans que la garantie américaine gagne en efficacité"

Eh bien, chers camarades, je ne fais d'une certaine manière que reprendre ces conceptions en vous soumettant ces amendements qui disent ceci :
"La France n'acceptera pas de se laisser entraîner sur la voie d'une harmonisation de notre stratégie avec celle des Etats Unis en Europe, notamment en renforçant son potentiel classique, conformément au vœu du Pentagone.
"Elle maintiendra l'effort nécessaire pour assurer sa liberté de décision, elle refusera toute politique de standardisation de désarmement qui la mettrait sous la dépendance de l'industrie de guerre américaine.
"Elle proscrira enfin toutes doctrines d'emploi de nos forces qui le conduiraient à participer automatiquement, et c'est une notion fondamentale, à une bataille de l'avant au cœur de l'Europe, à la frontière de la Tchécoslovaquie ou de l'Allemagne de L'Est, et pourraient ainsi nous entraîner dans un conflit, avant même, que nous ayons pu juger du point de savoir si nos intérêts et notre responsabilité sont effectivement engagées"
Voilà, chers camarades, le texte de cet amendement. Il doit être accepté. Nous sommes prêts, pour notre part, à contribuer à l'unité du Parti, nous l'avons suffisamment montré dans le passé, et pas plus tard qu'il y a quelques mois en signant la motion unanime du Bureau exécutif. Encore faudrait-il que nous soyons payés de retour et autrement que par des sarcasmes ou des injures : "nationalistes" "militaristes", "crypto-gaullistes", "crypto-Communistes" "maurassiens", que n'ai-je pas entendu au cours de ces quelques semaines I
Eh bien, c'est trop ! Que ne risqueriez-vous l'hypothèse que nous serions peut-être des Socialistes, pour une fois désireux d'être cohérents avec leurs options ? Nous avons après tout contribué, peut-être plus que d'autres, à la naissance et au développement du Parti d'Epinay, en tout cas au moins que Cot et Taddéi qui, hier ne nous ménageaient guère.
Que disons-nous à l'issue de cette Convention ?
Nous vous soumettons cet amendement, il est cohérent avec le texte unanime auquel nous sommes parvenus. Peut-être sera-t-il minoritaire, je n'en sais rien. En tout cas, il a pour but très clairement ce qui est une orientation pour nous fondamentale : c'est l'attachement à l'indépendance nationale. Nous n'y renoncerons pas. Rappelez-vous que notre motion de Nantes s'appelait non seulement : unité, autogestion mais aussi indépendance et j'ajoute que ce texte là peut recueillir je crois l'adhésion de gens qui ne se situent pas habituellement dans la mouvance du courant 2… je disais même Pontillon tout à l'heure., (rires).. J'ajoute qu'en Commission des résolutions Guyard et Besson, qui ont voté l'amendement, l'ont également voté. Charles Josselin s'est abstenu et beaucoup d'autres signataires de l'amendement, quel que soit le score réalisé, puisque je vois la manière dont ça se passe, les secrétaires généraux sont maîtres de leurs mandats...

Le président - Très ! Démocratiquement ! Conclu.

Jean-Pierre Chevènement - Je dirai qu'il n'y a pas eu de vote sur cet amendement dans le Parti, puisque nous ne pouvions préjuger la manière dont le

débat se déroulerait jusqu'ici.
J'ajoute, en ce qui nous concerne et en ce qui me concerne, j'ai le souvenir d'avoir souvent défendu des amendements qui n'étaient pas majoritaires. A Issy-les-Moulineaux en 1969 j'ai défendu un amendement qui préconisait la recherche d'un programme commun de gouvernement. Eh bien, en 1971 j'ai fini par avoir gain de cause! Je suis persuadé et mes camarades le sont avec moi, que cet amendement va dans la bonne direction, qu'en affirmant la nécessité pour la Gauche de mettre en avant le thème de l'indépendance nationale, nous mettrons le Parti Communiste face à ses responsabilités sans lui faire de concession parce que ce n'est pas une concession que d'aller dans le sens de sa propre logique, que d'être plus rigoureux avec soi-même, et c'est tout ce que nous demandons. Nous ne demandons pas à faire des concessions, nous demandons à être plus cohérents, plus fermes, plus enthousiastes, plus volontaires.
Il n'est pas trop tard aujourd'hui pour le faire. Au fond, nous ne voudrions pas avoir le seul tort qui serait d'avoir raison trop tôt. Pour nous, et comment ne pas avoir une pensée pour ce qui s'est passé pendant ce week-end au Palais des Congrès, Porte Maillot, quelles que soient les péripéties, l'union de la Gauche n'est pas morte, parce qu'elle est nécessaire, parce que face à la période de crise dans laquelle nous entrons, elle est inévitable et que nous devons contraindre le Parti Communiste à y revenir, à condition que nous-mêmes nous fassions tout ce qu'il faut pour cela.
Et pour cela, chers camarades, il faut lier le programme commun et l'indépendance nationale, parce que celui-ci est la condition de celle-là, comme celle là est la condition de l'application de celui-ci.
A l'époque où nous sommes, nous ne séparons pas l'avenir du Socialisme et l'avenir de la France, et c'est la raison pour laquelle en déposant cet amendement nous sommes à la fois dans la logique du texte du Bureau exécutif et nous entendons contribuer au rebondissement prochain, que nous espérons prochain, de l'union de la Gauche.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à François Mitterrand, contre l'amendement.

François Mitterrand

Oui, chers camarades, Je vous demande de voter contre cet amendement sans hésitation.
J'ai, à plusieurs reprises, eu envie de noter les réponses à faire, chaque fois que Jean-Pierre Chevènement glissait vers des imputations utiles à nos adversaires, comme si nous n'étions pas tous ici des patriotes, partisans de l'indépendance nationale, comme s'il y avait ici des atlantistes par définition soumis aux décisions des impérialistes américains, et d'autres qui seraient libres.
Sur cette forme de distinction, inutile d'insister, Finalement, je ne répondrai pas là-dessus et je poserai des questions précises.
Première question : Jean-Pierre Chevènement et ses amis, qui s'apprêtent à voter ce texte - en tout cas les dirigeants nationaux - ont-ils, oui ou non, signé le texte

de la motion commune ? Oui ou non ? Peut-on mener deux politiques à la fois lorsqu'on signe un texte ? Peut-on, à la fois, avoir les avantages d'une majorité en signant un texte en commun, après que cette discussion qui vient de se dérouler ait eu lieu, et en même temps diffuser une contribution qui dit autre chose, sinon le contraire ? Peut-on le faire ? Quelle valeur a un texte, et quel est le bon ?

L'amendement qui a été- publié, dont j'ai entendu dire déjà plusieurs fois qu'il lui était reproché de n'avoir pas été connu Jean-Pierre Chevènement, je dirais que je n'en ai pas été informé non plus ! Les auteurs de ces amendements sont libres de leurs textes.

Je pense qu'il aurait dû être inséré en tant que motion, mais les camarades qui ont déposé cet amendement l'ont fait dans un esprit de conciliation, non pas sur le fond de leur conviction, mais sur le plan de la vie du Parti, ils ne se sont pas posés en adversaires, ils se sont posés en courant.

Ils ont été respectueux de l'unité du Parti. Une contribution qui n'est pas signée, qui est prétendument celle du courant 2, alors que des camarades éminents du courant 2 ont signé l'amendement, et que d'autres camarades éminents du courant 2 ont signé la motion 1

Qui s'engage sur cette contribution ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Elle n'aurait pas pu être signée "Chevènement -Motchane" et autres membres du Bureau exécutif qui avaient signé le premier texte ? Et pourtant, ils en sont les véritables auteurs, et aujourd'hui les défenseurs !

S'il nous avait été dit, au moment où nous avons décidé de nous accorder sur un texte, qu'il y aurait un autre texte, on aurait accepté. C'est uniquement par souci de clarté et démocratie que ce texte, étant survenu ensuite, afin que nul n'ignore les intentions des uns et des autres, nous l'avons imprimé. Mais s'il avait déposé au moment où nous avons débattu de notre motion, il n'y aurait pas eu d'accord et on aurait dit, à nos camarades : "Signez l'un ou signez l'autre". Les camarades de l'amendement n'ont pas joué ce double jeu. Ou bien le texte de Jean-Pierre Chevènement dit la même chose que la motion, et alors, pourquoi ? Il le dit autrement ? Ce n'est pas nécessaire. Ou bien il dit autre chose, et s'il dit autre chose, alors, il ne fallait pas signer le texte commun. Je fais recours au texte.

"Les conditions de la sécurité", dit le texte de la motion commune signée par la Direction toute entière... (page 2 du texte, dans la partie I, 2ème colonne de la 2ème page)...

"Au titre des facteurs internationaux, trois éléments concourent à la sécurité : le désarmement général, d'abord, objectif à poursuivre sans relâche afin de rompre la logique de l'absurde et de la mort".... Pas de discussion là-dessus ! "Les alliances, ensuite... "Au-delà d'un certain degré d'affrontement, il est illusoire de prétendre à "La France seule" thème maurrassien repris aujourd'hui de divers côtés. Les Socialistes acceptent de ce fait, le maintien de la France dans l'alliance atlantique. Dans l'hypothèse d'une agression caractérisée contre les pays avec lesquels elle a formé un pacte d'assistance Mutuelle, la France remplira les obligations qui en découlent (traité de Bruxelles et pacte atlantique)"...

Fondation Jean Jaurès

Il y a là, d'abord, les alliances, ensuite la motion de la condamnation du thème maurrassien de la France seule. Déjà, je le reconnais, Jean-Pierre Chevènement ou Didier Motchane, je ne sais plus lequel des deux, avait fait valoir, lors de l'élaboration de ce texte, que cette phrase les gênait. Nous l'avons maintenue et ils ont signé.
Alors, ils devaient retirer leurs signatures ou exiger et obtenir que cette phrase fût retirée. Elle a été maintenue et ils ont signé.
La preuve, c'est que leurs signatures sont en bas, non ? J'observe les délégations. Vous avez le texte dans les mains, la phrase y est, la signature y est. Vrai ou faux ?
"Les Socialistes acceptent de ce fait le maintien de la France dans l'alliance atlantique". Eh bien, oui. Alors, quand on dit cela, nous, nous sommes atlantistes. Etant entendu que ce mot est chargé de sens politique, à travers certaine propagande gaulliste, et à travers la propagande Communiste.
Et voilà qu'un camarade, un de nos amis de la Direction, vient à son tour... parce qu'il y a cette phrase qui considère que le fait du maintien de l'alliance est pour l'instant, faute d'être condamnée à rester isolée, nécessaire… on n'a pas la mystique de l'atlantisme, on ne considère pas que ce soit une alliance éternelle, et j'ai dit avec grande précision qu'il faut pouvoir lui substituer ou lui ajouter d'autres systèmes de sécurité, soit un système de sécurité collective sur le continent de l'Europe, et j'ai parlé du continent soviétique, soit un système de sécurité en Méditerranée, avec les peuples non alignés... Mais accuser les camarades d'atlantisme parce qu'ils ont signé un texte qui maintien la France dans l'alliance atlantique ! Je sais ce que Chevènement a dit avec la coloration de certains amendement : qui ont été ajoutés depuis lors. Je nie cette imputation, car, en soit. alliance atlantique, atlantisme, dans ce cas tous ceux qui ont signé sont atlantistes !
Mais étant donné la signification prise par ce mot, c'est vraiment prêter beaucoup d'arguments, dont vous aurez tous à souffrir dans les deux mois qui viennent, à ceux qui prétendront que le Parti Socialiste n'est pas le défenseur de l'indépendance nationale, étant entendu, que Jean-Pierre Chevènement, en se rendant propriétaire des termes et de la notion d'indépendance nationale à la fin de son exposé, semblait par là même rejeter de ce concept quiconque ne voterait pas comme lui.
Eh bien je dis que ce n'est pas acceptable, et qu'il faut en bloc rejeter cet amendement pour toutes les raisons qui ont été dites et pour toutes celles qui ne l'ont pas été!
Ou bien, on dit la même chose et nous sommes d'accord sur le maintien provisoire mais actuel de l'alliance atlantique, ou bien nous sommes d'accord sur le fait que la France ne peut se défendre seule et que l'arme atomique n'est pas l'arme magique qui assure, simplement parce qu'elle existe, l'indépendance nationale et je prétends que c'est ce qu'il y a au fond du discours, de la pensée et du raisonnement de Jean-Pierre Chevènement, comme d'autres le pensent en France : C'est l'arme nucléaire et c'est elle seule-qui assurera l'indépendance de la France et pas les alliances. Et nous, nous dirons qu'il faut convenir que le

Fondation Jean Jaurès

temps ayant passé, notre armée s'étant structurée aux jours de l'armement nucléaire, nous n'aurions plus d'armée si nous n'avions pas d'armement nucléaire. Mais nous ne sommes pas les thuriféraires et les chantres de l'arme atomique et nous disons : il faut orienter la politique de la France et du monde vers le refus de la prolifération qui détruit la dissuasion, qui rend absurde le concept de non bataille - quelqu'un s'en servira -. Nous disons que la France n'est pas protégée simplement par la bombe atomique, et tout le discours qu'on vient d'entendre semble dire clairement en fait, à travers ce texte, inutile s'il dit la même chose, et significatif s'il ne dit pas la même chose: la bombe atomique suffit, on a fait des concessions parce qu'il le fallait bien, du bout des lèvres, parce qu'on ne voulait pas se singulariser, dans une motion courant I, courant II qui n'avait pas beaucoup de sens en raison de la position prise par nos camarades de l'amendement, mais on reprendra cela le jour venu.
Le jour venu, c'est aujourd'hui !
C'était aussi déjà l'intention des signataires absents de la contribution.
Et le troisième terme du texte, c'est l'autonomie de décision. Désarmement général, alliance ensuite… Je viens de m'en expliquer. On cite même le traité de Bruxelles et le pacte Atlantique. Et j'ajoute que le camarade Chevènement qui connaît bien la question avait beaucoup insisté, au moment où nous avons débattu de ce texte, pour que l'on insère le pacte de Bruxelles, traité de Bruxelles, parce que c'est en effet une vue trop partielle des choses et même inexacte que de faire reposer les alliances sur le pacte Atlantique.
Nous lui devons donc ce rajout qui a contribué à l'édification de ce texte en commun.
Et le troisième point, c'est l'autonomie de décision. "La France n'entend pas être entraînée dans un conflit où ni ses intérêts ni ses responsabilités ne seraient engagée. L'autonomie de décision en matière militaire reste la garantie fondamentale de l'indépendance. Elle suppose notamment le refus de tout retour à l'intégration de nos forces armées dans l'Otan."
C'est la texte de la motion qui nous engage autant que lui. Mais il ne peut pas retirer de la motion pour en faire un texte à part tout ce qui est indépendance nationale et nous laisser l'atlantisme sur les bras. C'est trop facile ! C'est trop facile de mener la politique de cette façon, et quand on se réclame du courage et de la capacité d'enthousiasme à faire naître dans un pays, cela commence par parler clair.
Et je demande à la Convention de refuser catégoriquement ce texte. Nous refusons l'amendement. La motion répond aux questions posées. S'il est d'autres questions, alors nous sortons du sujet, mais il fallait le dire le premier jour et pas le dernier.
(Applaudissements)

Le président - Je mets aux voix l'amendement.
Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever leur carton...

Didier Motchane - Dayan !...

Le président - ... Un pour, un contre...

Didier Motchane - J'ai été mis en cause. L'usage...

Le président - ... Un pour, un contre, je mets aux voix l'amendement.
Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester...
Quelqu'un demande le vote par mandats ?.. Il y a une demande ?...

Didier Motchane - Motion d'ordre !

Le président - On va vérifier combien de départements le demandent.
Raymond ?

Raymond Vaillant - La Marne, la Haute-Marne, les Alpes-Maritimes, la Moselle, la Loire, la Savoie, Paris, Belfort, la Haute-garonne, le Haut-Rhin, le Bas-Rhin.
Cela fait 11 départements, il y a vote par mandats.
Je vous donne les résultats de l'amendement Viveret.
Sur 5914 mandats,
Pour : 1507, soit 25,5%
Contre : 3292, soit 55,7%
Abstentions : 492, soit 8 4%
Refus -de vote : 170, soit 2,8%.
Absents : 483, soit 7,6%
L'amendement est rejeté.

Le président - Nous allons passer au vote par mandats sur l'amendement de Jean-Pierre Chevènement. Le scrutin est ouvert, (il est procédé au vote par mandats)
Chers camarades, nous allons maintenant procéder au vote sur l'ensemble.
J'ai un orateur inscrit : Charles Josselin.

Charles Josselin

Mes camarades, je voulais simplement, à l'issue de cette journée, ayant pris une certaine part dans le débat qui est intervenu, rappeler d'abord combien François Mitterrand a eu raison, hier, quand il a dit que le Parti Socialiste avait osé organiser ce débat, et je crois que ce sera tout à la fierté de notre Parti de s'être permis et d'avoir voulu, deux mois avant les élections, organiser un débat, et un débat contradictoire, sur un problème aussi essentiel que celui de la défense.
On a pu mesurer, je l'ai dit hier mais je crois quand même qu'il est bon de s'en souvenir, afin d'en tirer la leçon pour l'avenir, les difficultés qu'il y avait à organiser un tel débat, quand il ne reposait pas sur les courants traditionnels qui existent dans le Parti ; on a pu rassurer aussi la nécessité de poser vraisemblablement un certain nombre de règles plus claires en ce qui concerne

Fondation Jean-Jaurès

la distinction entre motion et amendement, pour éviter certaines interprétations qui sont nécessairement intervenues quant au décompte d'un certain nombre de mandats.
En ce qui concerne les résultats auxquels nous avons abouti, je crois que nous devons nous féliciter - et les signataires de l'amendement, et ceux qui ont soutenu l'amendement, y sont pour quelque chose - du renforcement de la volonté du Parti Socialiste dans la voie de la renonciation nucléaire et, plus généralement, de sa volonté de jouer un rôle tout à fait essentiel dans le désarmement.
Je regrette, cela étant, pour ma part, que le dernier amendement que nous avions proposé, et qui aurait, de façon claire, marqué la contradiction - dont nous continuons à penser qu'elle existe - entre le projet de société que nous défendons et l'armement nucléaire, n'ait pas été acceptée ; je le regrette d'autant plus qu'on a pu mesurer, à cette occasion, combien le vote de quelques fédérations seulement pouvait peser lourd dans un tel débat et dans un tel scrutin.
C'est pour cette raison, et cette raison essentielle, que, pour ma part, tout en me félicitant de ce que ce débat ait pu enfin avoir lieu - et parce que le débat continue, ce qui est un acquis également de cette journée, c'est clairement inscrit dans le texte, je souhaite que les militants du Parti continuent à aller dans la voie que les signataires de l'amendement, en liaison sur l'essentiel, d'ailleurs, avec les signataires, ou au moins une partie d'entre eux, du texte national, ont entendu tracer - à cause du vote négatif intervenu sur l'amendement auquel je faisais allusion tout à l'heure, je suis, en tant que militant Socialiste - je laisse, bien entendu, aux délégués, y compris à ceux qui ont bien voulu soutenir l'amendement, le soin d'estimer en leur âme et conscience quel doit être leur dernier vote sur l'ensemble - je suis, dans ma situation, obligé de m'abstenir.

Le président - Que ceux qui sont d'avis d'adopter l'ensemble de la motion veuillent bien le manifester en levant leur carton rouge,
…
Avis contraires ?
1.
Abstentions ?
7.
Refus de vote ?
1.
Nous allons vous donner dans quelques instants le résultat du vote sur l'amendement de Jean-Pierre Chevènement.
Je donne la parole à Raymond Vaillant qui va vous donner les résultats du vote sur l'amendement Jean-Pierre Chevènement.

Raymond Vaillant - Sur 5914 mandats,
Pour l'amendement de Jean-Pierre Chevènement, 1037 mandats, soit 17,55%.
Contre l'amendement : 4199mandats, soit 71%.
Refus de vote : 52 mandats soit 0 05%

Fondation Jean Jaurès

Abstentions : 136 mandats, soit 2,36%
Absents, 490 mandate, soit 8,28%
L'amendement est rejeté.

Le président - Je remercie la Convention pour le travail fécond et utile qu'elle a fourni.
La séance est levée.

Coll. Fondation Jean-Jaurès